

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 20 avril 2017

Absent et excusé : Grégory COURTOIS

La séance est ouverte à 18 h 30. Messieurs Gauthier DUDANT et Samuel VINCENT sont absents en début de séance.

Le Président sollicite l'accord du Conseil pour l'inscription d'un point en urgence à savoir la vente de la Maison Espagnole. Les documents ont été transmis aux conseillers mais afin des respecter le règlement d'ordre intérieur, il y a lieu d'inscrire ce point en urgence. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

1. Zone de police

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur HOOREMAN, Commissaire Divisionnaire. Monsieur HOOREMAN rappelle tout d'abord la typologie de la zone de police ainsi que sa structure géopolitique et socio-économique. On peut constater que le nombre de policiers au km² est inférieur à 1 et bien moindre que dans d'autres zones. Cependant, le nombre de délits par 1000 habitants est convenable et rassurant Quant au réseau routier de la zone, il dépasse allègrement les 1000 km !

Monsieur Gauthier DUDANT entre en séance.

Au niveau des ressources humaines, il précise que plus de 45 % des agents de police du cadre opérationnel ont plus de 45 ans ce qui engendre des problèmes organisationnels et même plus de 60 % dans le cadre CAlog (ce qui est moins incommode). Un point important à noter est l'introduction du NAPAP. Il s'agit du personnel en non activité préalable à la pension. Les salaires du personnel concerné par cette mesure sont remboursés à 100 % par le Fédéral si bien que l'on peut pourvoir à leur remplacement.

Au niveau budgétaire, le boni sera épuisé d'ici 3 ans et il faudra ensuite s'attendre à une augmentation conséquente des dotations communales, de l'ordre de 20 à 30 % !

Au niveau du plan zonal, 4 priorités ont été définies : les vols qualifiés dans les bâtiments, les nuisances de quartier, la problématique des stupéfiants et l'insécurité routière.

Les vols qualifiés sont en baisse sur Antoing depuis 2013 et le nombre d'heures prestées dans ce service est en forte baisse. Cela est dû au fait qu'il y a moins de vols mais aussi une conséquence des menaces terroristes. On constate cependant une forte recrudescence des vols dans les bâtiments au cours des 3 derniers mois.

Monsieur VINCENT entre en séance.

En ce qui concerne les nuisances de quartier, les prestations sont en forte hausse, principalement à cause des menaces terroristes.

- Les sanctions administratives : encore en hausse, ce qui est une bonne chose; au niveau de la zone, cela concerne principalement l'alcool, l'urine sur la voie publique et les nuisances sonores; pour Antoing, et probablement lié au contexte plus rural, cela concerne principalement les animaux, la propreté/salubrité publique et la dégradation de biens.

- Les nuisances sonores : 5 PV ont été dressés pour 113 appels ce qui est donc négligeable;
- Les coups et blessures : en légère baisse mais rien de significatif;
- Les vols avec violence : en hausse sur la zone mais en baisse sur Antoing;
- Les actes de vandalisme : cela concerne surtout le centre-ville de Tournai mais ces faits sont en forte baisse sur Antoing.

En ce qui concerne la problématique des stupéfiants, Monsieur HOOREMAN précise que les résultats sont stables et les prestations sont constamment en hausse. Sur Antoing, un trafic a été démantelé. Le plan d'action Blue-Sky – CABU est un plan visant la lutte contre les stupéfiants orienté vers les lieux festifs. Il a permis de dresser six mandats d'arrêt.

Au niveau de l'insécurité routière, on peut constater que le nombre d'accidents est stable et le nombre de blessés en diminution.

En ce qui concerne les campagnes BOB, les tests positifs atteignent les 36 % en été et 12 % en hiver alors que la moyenne en Province de Hainaut est de 4 % et en Région Wallonne de 2,5 %...

Les points d'attention qui ont été définis dans la zone sont :

- La criminalité violente (vols avec violence et vols à main armée) : en hausse notamment la recrudescence des home-jacking;
- Les vols de véhicules : en forte diminution probablement liée à l'évolution des technologies;
- Les vols dans véhicule : en baisse ce qui signifie que les messages de prévention sont efficaces;
- Les vols de vélos : en baisse sur toute la zone;
- Les vols à l'étalage : en légère baisse;
- Les vols à la tire : en hausse sur toute la zone;
- Les vols ASA (sur personnes âgées) : en très nette hausse. La population ne doit pas hésiter à contacter les services de police. On note une augmentation de faux policiers, faux agents de la SWDE, Electrabel ou autres

Au niveau des activités policières, on notera une nette hausse du personnel affecté à la gestion négociée de l'espace public. Cela s'explique notamment par les 52 jours de grève de la prison de Tournai, les événements sociaux (bloquage des camionneurs) et l'Euro 2016 (1800 heures de prestation). Le personnel affecté au palais de justice passe de 3 à 4,3 ETP ce qui représente près de 6.500 heures de prestation ! Les absences pour raisons de santé sont en baisse (7,1 % en 2016). A noter enfin, l'efficacité du partenariat avec divers organismes tels l'auditorat du travail, l'afsca,...

Le Président précise que la réduction progressive du boni résulte d'une décision collégiale. On parle d'une augmentation de 30 % à l'horizon 2020, cela fera mal aux finances communales !

A la question de Monsieur VINCENT concernant l'évolution du déménagement du commissariat de proximité vers le bâtiment de la poste, le Commissaire Divisionnaire précise que la décision de principe avait été prise. La zone était partante tant pour Antoing que Brunehaut ou Rumes car ces infrastructures sont parfaites en matière d'accueil, de sécurité, des espaces bureaux et des coffres blindés. Mais plus aucune nouvelle de la poste depuis un certain temps. C'est dommage mais si cela perdure, il faudra envisager d'autres pistes...

Monsieur VIVIER signale qu'il a bien entendu une augmentation du budget de 20 à 30 % d'ici 2 à 3 ans mais en même temps, une récente enquête de l'Union des Villes et Communes précise que les dépenses des zones de police sont stables. Manifestement, il semble que Tournai coûte cher (prison, palais de justice,...). Quant à la pyramide des âges, le Commissaire Divisionnaire a-t-il des pistes de réflexion pour annihiler le problème ?

En matière de nuisances, Antoing passe avant ou après Tournai (soit avant 00h30 ou après 6h-6h30). En matière de propreté publique, il ne semble pas avoir de corrélation entre le passage des services de police et la prise de sanctions administratives. En ce qui concerne les dossiers de vandalisme et de stupéfiants, les enquêtes sont manifestement longues et avancent lentement. Par ailleurs, les auteurs sont bien souvent relâchés 2 ou 3 jours plus tard... Enfin, lors des réunions PCDR, les personnes présentes se sont plaintes de nuisances diverses, qu'en est-il ?

Monsieur HOOREMAN précise que les budgets des zones de police ont tendance en effet à se stabiliser mais l'étude ne dit pas si les dotations communales devront augmenter ! Actuellement, le budget est équilibré en ponctionnant dans le boni des exercices antérieurs. Dès que celui-ci sera disparu, il faudra mettre la main à la poche c'est inévitable.

En matière de budget, Tournai pèse 85 % mais c'est également le cas en matière de pourcentage des problèmes rencontrés sur son territoire. Au niveau de la pyramide des âges, il n'y a pas de solution ! Dès 55 ans, les agents peuvent prétendre à ne plus faire de nuit et l'accès au NAPAP est possible dès 58 ans. A moins d'engager du personnel en plus, il n'y a pas d'autres moyens de contrer le problème.

En ce qui concerne les services de proximité, l'horaire habituel est 8h-17h mais il y a aussi des horaires décalés qui sont organisés. Cela permet de voir et d'aborder des problématiques plus particulières. Mais l'étendue du territoire constitue un frein apportant. En ce qui concerne les rédactions de PV et autres documents administratifs, s'ils ne les rédigent pas c'est soit qu'ils ne font pas leur boulot soit qu'ils ne voient pas les faits. Tout n'est pas parfait c'est évident mais en gros la zone fonctionne bien.

En ce qui concerne les enquêtes, il faut signaler que les lois sont plus faites pour les délinquants que pour les policiers. L'aspect administratif est très lourd et les policiers sont parfois démotivés suite aux décisions prises par la Justice mais c'est comme cela que fonctionne notre système. Enfin, pour les remarques faites lors des réunions de PCDR, le Commissaire Divisionnaire tient à mettre en avant l'agent en technoprévention actif à Antoing. Cependant, pour de faits plus généraux, il s'agit d'un travail d'équipe élargi à toute la zone voire avec des collaborations interzonales.

Le Président remercie Monsieur HOOREMAN pour la clarté de ses propos. Ce dernier se retire de séance.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Informations

Le Conseil communal prend connaissance de l'approbation par le Gouvernement du règlement-redevance sur l'occupation du domaine public pour les exercices 2017 à 2019 voté par le Conseil communal en séance du 23 février 2017.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Travaux communaux

Le Conseil Communal est invité à marquer accord sur le Cahier Spécial des Charges relatif à la désignation d'une équipe d'auteurs de projet pour une mission d'étude et de suivi d'exécution des travaux pour l'aménagement de la marina du port d'Antoing.

Mode de passation du marché par procédure négociée directe avec publicité et critères d'attribution suivants :

- Prix : 25 points
 - Parti architectural : 30 points
 - Faisabilité et respect du budget d'investissement (1,7 millions d'Euros TVAC) : 10 points
 - Marquage, attractivité et traitement des abords : 20 points
 - Durabilité, gestion et entretien : 15 points
-

Total : 100 points

A la demande de Monsieur VINCENT, le Président précise qu'un local est effectivement prévu pour accueillir l'office du tourisme mais il ne s'agit pas d'une délocalisation. Nous devons encore étudier ce point vu l'évolution des projets sur Péronnes.

Monsieur VIVIER s'étonne que l'on parle d'un budget de 1.700.000 € alors que l'enveloppe a toujours été citée à 2.200.000 €. Le Directeur Général précise que les 1.700.000 € correspondent à l'enveloppe pour les travaux proprement dits, le reste correspond aux frais connexes notamment les honoraires des auteurs de projet, coordination chantier, surveillant... et peut-être également quelques frais au niveau de la finition des abords.

Monsieur VINCENT quitte la séance.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Dénomination de rues

Proposition d'un nom de rue pour la voirie d'accès au centre « Your Nature » à Maubray

Le Président signale que le nouveau Directeur de Your Nature, Monsieur François MARY, viendra faire le point du projet lors du prochain Conseil Communal à savoir le 18 mai prochain.

Comme la voirie d'accès au centre « Your Nature » sera rétrocédée à la Commune après sa réalisation ;

Comme il convient de définir un nom de rue spécifique pour cette voirie pour faciliter l'accès aux services de secours ;

Vu que le centre « Your Nature » sera érigé principalement sur le lieu-dit du Bois de Fouage ;

Vu l'avis favorable de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie section Wallonne du 3 avril 2017 sur l'appellation Rue/Chemin du Bois de Fouage.

Sur proposition du Collège communal ;

Approuver l'appellation « **Chemin du Bois du Fouage** » pour la voirie concernée.

Madame Sabine MAHIEU précise que le terme « fouage » a plusieurs significations notamment « impôt » et « le fouage = bois ». Elle s'interroge sur le déterminé à utiliser. Que vise la Commission à ce sujet ? Pourquoi mettre « du fouage » et non « de fouage » ?

Le Directeur Général signale que le Collège avait proposé « Bois de Fouage » et que la Commission a demandé de prévoir « Chemin (ou rue) du bois du Fouage ». Le choix du « du » en revient donc à la Commission de Toponymie. Par contre, le Collège a opté pour l'option « Chemin » plutôt que « rue ». C'est ce terme que la Commission visait comme déterminé. Par contre, entre le « du » et le « de », elle ne précise pas le pourquoi.

Monsieur VIVIER s'étonne que l'on donne un nom à une voirie qui n'existe pas encore, qu'est-ce que cela cache-t-il ? Au niveau du choix, on aurait pu demander à la population car d'autres noms anciens existent tels « polissarts » ou encore « hautes crêtes ». Nous ne savons rien de cette voirie qui sera ensuite remise à la commune. Cette décision est-elle liée à sa construction prochaine ? Qu'en est-il de l'extraction de sable ? Les véhicules emprunteront-ils cette nouvelle voirie ? Nous n'avons jamais reçu réponses à ces questions.

Le Président signale que les réponses pourront être données par Monsieur MARY le 18 mai prochain et rappelle à nouveau qu'il s'agit d'un projet privé ! Quant au choix du nom de rue, on ne peut se lancer dans des procédures de type referendum.

A la demande de Messieurs VIVIER et VINCENT, le Directeur Général précise que la demande de définir dès maintenant un nom à cette future voirie vient des promoteurs du projet mais également des services de secours. En effet, pour les promoteurs, il est important de pouvoir afficher un nom d'accès à leur site pour des soucis promotionnels mais c'est tout aussi important pour l'accès au site par les services de secours. Il est bon de rappeler que le site devrait partiellement s'ouvrir au public en juin prochain et qu'il y a donc lieu que les services de secours puissent savoir où intervenir en cas de problème.

Vu l'ambiguïté quant à l'utilisation du « du fouage » ou du « de fouage », il est proposé de reporter ce point à la séance suivante et de demander à la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie de nous confirmer sa position. A l'unanimité, le Conseil approuve ce report.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Viviane DELEPINE

5. Mobilité

Aménagement d'un quai d'autobus PMR à la rue Maréchal de Saxe à Fontenoy - Convention de travaux avec la SRWT

Dans le cadre du marché de travaux « Entretien des voiries en béton », il est prévu la réfection de l'ancienne piste cyclable de la rue Maréchal de Saxe.

Suite à une réunion avec le service des TEC, il apparaît opportun de transformer l'arrêt de bus situé à côté du numéro 45 en quai autobus PMR. Ces travaux pourront être pris en charge par la SRWT (sous réserve d'approbation de notre demande).

Monsieur VIVIER signale qu'à nouveau des travaux sont effectués et touche à la mobilité sans que le plan de mobilité n'existe. Il n'y a plus de piste cyclable à la rue Maréchal de Saxe et les riverains s'inquiètent de la sécurité.

Le Président précise que l'ancienne piste cyclable est en cours de réfection et qu'ensuite, les chicanes seront remises.

Madame Sabine MAHIEU signale que son groupe avait demandé en son temps de refaire cette piste cyclable et il est dommage que cela ne se fasse pas !

Monsieur POTTIEZ précise que la piste cyclable avait été désaffectée et remise en trottoir. La législation d'aujourd'hui ne permet plus d'avoir une piste cyclable aussi étroite et la rue Maréchal de Saxe ne répond plus aux conditions imposées ce que confirme le Directeur Général.

Monsieur VIVIER signale que l'on fait peu pour la mobilité douce et notamment les cyclistes qui devront aller sur la route.

Le Président rappelle que cette voirie est limitée à 50 km/h et Monsieur DESMET précise que la Commune saisit ici une opportunité proposée par les TEC pour aménager un dispositif spécifique aux personnes à mobilité réduite.

Le Directeur Général demandant à Monsieur VIVIER pourquoi il s'oppose à cet aménagement pour les PMR, lesquels méritent aussi à ce que l'on pense à eux dans les aménagements de voiries, Monsieur VIVIER rétorque qu'il ne s'adresse pas au Directeur Général qui n'a pas la parole mais au Collège.

Monsieur BILLOUEZ demande à Monsieur VIVIER d'avoir plus de respect envers le Directeur Général. Le Président ajoute qu'il n'est pas pour empêcher le Directeur Général de s'exprimer lors du Conseil comme c'est le cas dans certaines communes que du contraire et rappelle le rôle de conseil du Directeur Général. Le Président précise également que si un plan de mobilité pourrait éventuellement se justifier pour le centre-ville d'Antoing, cela paraît nettement moins le cas pour les villages.

Par 13 voix pour et 5 abstentions (Groupes GO et UCA), le Conseil Communal décide d'approuver le projet de convention de travaux ci-annexé, pour envoi de notre demande de subvention auprès de la SRWT.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politiques responsables : Thierry DESMET

6. Intercommunales

a) Centre Local de Promotion de la Santé du Hainaut Occidental

Assemblée générale du 28 avril 2017

Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'A.G. du 22/04/2016 ;
- Demandes d'adhésion, démissions et remplacements ;
- Remarques sur les propositions de modifications des statuts ;
- Rapport d'activités 2016 ;
- Finances : comptes et bilan 2016 ;

- Rapports des Vérificateurs aux comptes ;
- Décharge aux Administrateurs ;
- Programmation des activités 2017 et budget 2017 ;
- Divers.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve cet ordre du jour.

- b) Intercommunale IMIO (Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle) – désignation de 5 représentants suivant la clé d'HONDT.

Monsieur VINCENT précise qu'il ne siègera pas à cette assemblée générale car il s'agit de réunions organisées bien loin (souvent du côté de Charleroi) et où l'on ne maîtrise pas le sujet.

Monsieur BILLOUEZ trouve dommage de ne pas refuser le mandat dans ce cas-là. Il ajoute qu'il y a là une opportunité pour la minorité de participer à des débats et il ne comprend pas la position de Monsieur VINCENT.

Monsieur VINCENT signale qu'aucun mandataire de la région n'ira à ces réunions tout comme à IGRETEC.

A l'unanimité, le Conseil approuve la désignation des représentants suivant : Monsieur VINCENT pour le groupe UCA; Monsieur VIVIER pour le groupe GO; Madame DASSONVILLE et Messieurs MARQUANT et POTTIEZ pour le groupe PS.

- c) Intercommunale IMIO – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire – ordre du jour

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2017

Ordre du jour :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- Présentation et approbation des comptes 2016 ;
- Décharge aux administrateurs ;
- Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- Désignation d'un administrateur.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2017

Ordre du jour :

- Modification des statuts de l'intercommunale.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Aide en service

Octroi d'une aide en service pour l'élection de « Miss et Mister Antoing » - édition 2018 qui consiste en l'occupation de la grande salle du Scaldis pour les répétitions.

20 occupations au total dont 14 en tarif été et 6 en tarif hiver, représentant un total de 12.600 €.

Madame Sabine MAHIEU regrette que les organisateurs et les candidats ne soient pas originaires d'Antoing. Dès lors, quel intérêt pour la Ville de soutenir ce concours ?

Madame DASSONVILLE signale qu'en effet, il y a peu de candidats d'Antoing mais que ce concours fait parler d'Antoing ce qui est une bonne publicité.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette aide en service.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Bis Patrimoine communal

Vu la décision du Conseil communal du 27 août 2015 pour la mise en vente du bâtiment de la maison espagnole au prix de 475.000,00 euros ;

Considérant que les mesures de publicité et de mise en vente ont été attribuées à Maître Vincent COLIN Notaire ;

Considérant que malgré les mesures de publicité dans la presse spécialisée et sur Internet, seules quelques visites ont été effectuées par le Notaire et aucune offre d'achat n'a été rédigée ;

Le notaire a également proposé ce bâtiment à plus de vingt sociétés de construction pour les informer de cette mise en vente sans succès ;

Vu le rapport du Service Public de Wallonie Département des Comités d'Acquisition de Mons du 15 février 2017 révisant l'estimation initiale du 20/02/2015 à 365.000,00 euros ;

Vu l'offre d'achat de l'A.S.B.L. « La Cadole » de Bonsecours d'un montant de 250.000,00 euros ;

Considérant que les mesures de publicité ont été relancées avec la mention « offre actuelle en l'étude à 250.000,00 euros » ;

Considérant que cette nouvelle publicité n'a pas attiré de nouvelles offres d'achat ;

Considérant que l'A.S.B.L. « La Cadole » compte rénover ce bâtiment pour y créer un Foyer de vie pour 6 personnes handicapées et une conciergerie;

Considérant que notre administration n'a pas de projet pour ce bien et que ce dernier constitue une charge d'entretien importante ;

Il est proposé au Conseil Communal :

- d'approuver la vente du bâtiment concerné au prix de 250.000,00 euros à l'A.S.B.L. « La Cadole »,
- de charger le Bourgmestre et le Directeur de la signature de l'acte auprès du Notaire COLIN.

Monsieur VINCENT précise qu'il est proposé de vendre ce bien communal à près de la moitié du prix initial et malheureusement on ne saura rien y faire. C'est cependant une bonne chose. Il précise également ne pas connaître cette Asbl mais certaines travaillant dans ce

milieu sont de véritables « pompes à fric » auprès des autorités françaises. Il y aura un poste de concierge mais de là à ce qu'il s'agisse d'employer localement...

Monsieur VIVIER rappelle qu'en 2015 il avait déjà attiré l'attention que ce bâtiment fait partie du patrimoine culturel de la Ville et que l'estimation était trop basse. Cette fois, on vend au rabais ! Quel intérêt économique la Ville pourrait-elle attendre de ce projet ?

Le Président précise que les futurs locataires consommeront local et que les emplois créés pourraient être attribués à des gens d'Antoing.

Monsieur VIVIER admet que pas mal d'éducateurs engagés dans ces structures sont issus du Hainaut Occidental mais le prix de vente n'est pas assez élevé pour un tel bâtiment.

Monsieur BILLOUEZ précise que le Collège a insisté pour que l'emploi soit local.

Par 15 voix et 3 non (groupe GO), le Conseil approuve la vente du bâtiment à l'Asbl « La Cadole » pour un montant de 250.000 € et charge le Bourgmestre et le Directeur Général de la signature de l'acte auprès du Notaire COLIN.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Ter Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller Communal Samuël Vincent pour le groupe UCA

Motion contre la fermeture de l'unité de la protection civile de GHLIN (voir annexe).

Monsieur VINCENT présente sa proposition de motion.

Attendu que

- Le ministre fédéral de l'intérieur a annoncé en date du 4 avril 2017 la fermeture de 4 des 6 unités opérationnelles de la protection civile dans un délai de 2 années
- L'unité de Ghlin sera amenée à disparaître (situation : à 42 km d'Antoing soit 36 minutes de trajet)
- Seules les unités de Brasschaat (Province d'Anvers – située à 160km d'Antoing soit 1h48 de trajet) et de Crisnée (Province de Liège – située à 165 km soit 1h49 de trajet) seront maintenues
- La protection civile a notamment pour mission :
 - Le renfort en cas d'incendie important
 - La recherche et le dégagement de victimes en cas de grandes catastrophes, d'effondrement, d'explosion
 - La neutralisation, le nettoyage et le transport en cas de pollution en milieu aquatique

- La consolidation, la fabrication de digues et le pompage en cas d'inondations importantes
 - La fabrication de berlingots, la fourniture d'eau potable aux institutions de soins (hôpitaux, homes, ...) et le remplissage de château d'eau en cas de défaillance du réseau de distribution d'eau
 - La détection et la décontamination des victimes lors d'accidents nucléaires ou chimiques et de bioterrorisme ...
- Les sites dits SEVESO représentent un risque majeur. La Belgique compte 381 sites SEVESO. Une centaine sont situés en Wallonie et près de la moitié sont situés en province de Hainaut.
La commune d'Antoing compte 2 sites SEVESO sur son territoire à savoir RYNDERS PETROLEUM BELGIQUE (dépôt pétrolier à Bruyelle) et TRANSMATE ANTOING (stockage d'explosifs à Antoing) ainsi que 2 sites SEVESO à moins d'un kilomètre des frontières communales à savoir ORICA BELGIUM (stockage d'explosifs à Chercq) et SALUC (composants en lactilite à Callenelle)
 - La commune d'Antoing comporte de nombreux facteurs de risque : oléoduc OTAN, LGV (ligne à grande vitesse), ligne SNCB n°78, industrie carrière (utilisation d'explosifs), industrie sucrière (risque d'explosion), autoroute E42, voies navigables : Escaut et Canal Nimy-Blaton ...
 - La commune d'Antoing dispose d'une base de loisirs nautiques à Péronnes avec un centre ADEPS et un futur resort « Your Nature » proches d'un plan d'eau susceptible d'être touché par des pollutions aquatiques
 - La zone de secours de Wallonie Picarde ne dispose pas des moyens humains et matériels suffisants pour assurer à l'avenir l'ensemble des missions dévolues à la protection civile. Le temps d'intervention au vu du parcours à accomplir par les seules unités amenées à exister ne sont pas de nature à nous rassurer.

Nous demandons que

- Le conseil communal du 20 avril approuve la présente motion
- Le bourgmestre adresse une lettre de protestation au ministre fédéral de l'intérieur en y joignant la motion. Copie sera adressée à Monsieur Le Gouverneur du Hainaut
- Le collège invite les autres communes de Wallonie Picarde à entreprendre la même démarche dans les plus brefs délais à l'égard du ministre fédéral de l'intérieur

Monsieur VIVIER signale que son groupe approuvera cette motion. Celle-ci est bien argumentée. Il estime par ailleurs que la population mérite le soutien du Collège dans ce dossier.

Le Président signale que le Collège de la zone de secours de Wallonie Picarde vient d'adopter une motion sur le même sujet. Les Bourgmestres de Tournai, Leuze, Ath, Péruwelz, Mouscron et lui-même ont déjà adopté cette motion qui sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil de zone à savoir le 08 mai prochain. Cette motion, présentée par le chef de

zone, est un peu plus développée quant aux craintes des pompiers. Le Président propose dès lors d'adopter cette motion.

Monsieur VINCENT demande à voter sur la motion qu'il a proposée et prévoir l'adoption de la motion du chef de zone lors du prochain Conseil Communal.

Le Président estime qu'il n'y a pas lieu de voter deux motions sur le même sujet. Monsieur BILLOUEZ ajoute que Monsieur VINCENT reste l'initiateur du vote d'une motion en faveur du maintien de l'unité de protection civile de Ghlin. Cependant, la motion faite par les pompiers professionnels lui semble d'autant plus adéquate qu'elle a déjà recueilli l'aval de six Bourgmestres.

Le Président propose alors de reporter le point et par 13 voix pour et 5 contre (groupes GO et UCA), ce point est reporté à la prochaine séance.

Monsieur VINCENT estime que le Collège trouve toujours une parade pour refuser les points que son groupe propose et que le Collège fait obstruction au travail des conseillers de l'opposition. Ce comportement est déplorable.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Procès-verbal

Madame Sabine MAHIEU demande la suppression de la première phrase du § 6 du point 10 relatif au rôle du Conseiller communal. Personne ne s'opposant à cette proposition, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité moyennant cette suppression.

9. Questions orales

Monsieur VIVIER signale avoir été interpellé par les riverains de la rue Henri Artisien à Bruyelle. Il semble que HOLCIM ait déposé des grenailles sur le port longeant l'Escaut. Hors, il était entendu que l'exploitation de ce port n'engendrerait aucun transport par camions traversant le village et que seuls des camions traversant perpendiculairement la rue Henri Artisien passeraient de la carrière vers ce port. La déviation du Ravel vient également d'être faite en dur, pourquoi ? Les riverains n'ont eu aucune communication sur ce qu'il se passe sur ce site. Quels produits et tonnages sont concernés par ces transports ?

Le Président précise que le PACO a réalisé et financé ce port. Le Directeur du SPW a fait ces travaux pour pouvoir utiliser ce port qui ne servirait à rien tant que le projet d'Holcim ne refait pas surface. Cela concernerait le remplissage de 1 à 2 bateaux par jour mais le Président ignore le type de marchandises concernées ainsi que leur provenance et leur destination. Le chargement aurait lieu durant la journée. Il rappelle que la rue Henri Artisien est une voirie régionale et non communale tout comme le port appartient au PACO. Les camions viendront soit de Bruyelle soit de Calonne. Vu le retard du projet Holcim, le SPW veut rentabiliser ce port qui a coûté près de deux millions d'euro. Par ailleurs, il rappelle que le projet Holcim ne prévoyait pas de traversée de camions mais bien le passage d'une bande transporteuse perpendiculairement à la voirie.

Monsieur VIVIER demande quels sont les garanties pour les riverains ? Quand on voit ce qu'il se passe à Vaulx...

Le Président précise qu'il est personnellement intervenu auprès de la société DUFOUR pour l'exploitation du site de Vaulx et qu'une solution est en cours de procédure.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Président questionnera le Directeur du SPW – Voies Hydrauliques, Monsieur VANMUYSEN pour avoir de plus amples informations sur ce futur de ce port. Les réponses seront données au Conseil du mois de mai.

A la question de Madame Sabine MAHIEU à l'effet de savoir si le projet de constructions d'habitations à proximité de ce site était maintenue, le Président répond par l'affirmative.

Monsieur VERSCHEURE demande où en est la procédure devant les juridictions introduites par les riverains de la Résidence Les Sablons à Bruyelle. Madame BOCAGE signale que les travaux sont terminés et que les premiers passages d'engins agricoles ne semblent pas poser de problème particulier. Le Directeur Général rappelle que l'agriculteur n'avait pas besoin de permis pour réaliser cette voirie sur son terrain, seule une permission de voirie a été accordée par le Collège pour renforcer le trottoir. Par ailleurs, le recours introduit par les riverains n'est pas suspensif.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 35.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS